

PV de l'assemblée générale des délégués du 9 novembre à Rossens

1. Ouverture de l'assemblée

M. le Président, Fabien Gavillet, ouvre l'assemblée à 14h00 et salue les délégués des sociétés ainsi que les invités. Il lance un petit sondage-concours sur la durée de l'assemblée.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque quant au mode de convocation envoyée uniquement par mail et aux différents points du tractanda, M. le Président poursuit en saluant les personnalités présentes et les remercie de leur présence. Il donne également la liste des personnes excusées.

2. Production musicale

L'EJHS (ensemble des jeunes de la Haute-Sarine), dirigée par M. Yannick Reynaud, nous font plaisir avec une jolie prestation musicale.

M. le Président en profite également de remercier l'EJHS pour l'accueil et la parfaite organisation de cette assemblée.

3. Rapport des présences et désignation des scrutateurs

Le contrôle des présences s'est effectué lors de l'arrivée des délégués, en même temps que la remise des cartes de vote.

Sur les 81 sociétés membres de l'AFJM :

- 79 sociétés sont présentes avec 134 délégués.
- Deux sociétés sont excusées : l'ensemble instrumental du Co de la Gruyère et du Collège du Sud et l'EJIB (ensemble des Jeunes instrumentistes de la Broye). Ils devront s'acquitter de l'amende d'un montant de CHF 100.-.
- Aucune société n'est absente sans excuse.

Dès lors, nous avons 134 voix, la majorité requise est ainsi de 68 voix.

Cinq scrutateurs sont désignés dans l'Assemblée.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal se trouve en format électronique sur notre site internet et n'est plus envoyé avec la convocation. Chaque société a reçu un lien par mail et un format papier est mis à disposition avant le début de l'Assemblée. Chaque société a donc pu en prendre connaissance.

Sans aucune remarque de l'Assemblée, le procès-verbal est approuvé. M. le Président remercie son auteur, notre ancienne secrétaire PV Delphine Maradan.

5. Rapport du Président cantonal

Annexe 1

6. Rapport du Président de la commission de musique

Annexe 2

M. le Président remercie la Commission de Musique et en particulier son président, M. Christophe Broillet pour tout le travail effectué !

7. Rapport de la Caissière et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'Assemblée

Mme Emilie Cassard, caissière de l'AFJM, présente les comptes 2023-2024 de l'Association.

- Bilan AFJM
 - Les comptes 2023-2024 ont révélé une perte de CHF 1668,34.
- Camp du Nouvel An
 - Le camp du Nouvel An a été annulé.
- Camp de Pâques
 - Le camp de Pâques montre une perte de CHF1996,30.

Notre caissière profite de cette présentation des comptes pour remercier tous nos soutiens et nos nombreux donateurs !

M. le Président rappelle que pour les budgets, il est très difficile d'estimer les autres activités car nous décidons 4-5 mois avant la manifestation si nous allons y participer ou non. Exemple cette année avec le WJMF où l'AFJM a décidé en mars de créer un groupe pour le concours de début juillet. Et les budgets sont établis en octobre de l'année précédente.

Mais on peut voir qu'en puisant ou créant des réserves, on parvient à un résultat quasi équilibré.

Il insiste également sur l'importance d'avoir des moniteurs J+M au sein des sociétés. Pour nos camps, c'est près de 20% des charges qui sont couvertes par ce soutien à lui seul.

Les vérificateurs Samuel Rouiller et Loïc Oberson de l'EJHS certifient avoir vérifié les comptes et contrôlé par sondage le compte de résultats. La comptabilité est régulièrement tenue et les écritures comptables sont dûment justifiées. Ils certifient également l'exactitude des pièces présentées. Ils proposent à l'Assemblée d'en décharger la caissière et le comité.

L'Assemblée approuve les comptes à l'unanimité et M. le Président remercie notre caissière Emilie Cassard pour leur parfaite tenue.

8. Fixation de la cotisation annuelle et des amendes

Le Comité Cantonal propose de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.00 par section membre. Cette proposition est acceptée par votation.

Afin de simplifier l'encaissement de cette cotisation, la caissière a envoyé celle-ci par courriel et bulletin QR durant l'année musicale. Le responsable pourra directement transférer le courriel au caissier pour effectuer le paiement.

Le Comité Cantonal propose également de maintenir le montant de CHF 100.- pour les sociétés excusées par écrit avant le début de l'Assemblée ainsi que le montant de CHF 200.- pour tous les autres cas. Cette proposition est également acceptée par votation à l'unanimité.

9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

La société de musique de Neyruz organisera la prochaine assemblée le samedi 8 novembre 2025.

10. Admissions, démissions et exclusions

Aucune admission ni démission. Aucune exclusion. Le nombre de société affiliée reste à 81 sections.

11. Fête cantonale : rapport 2024

Annexe 3

M le Président rappelle que l'AFJM recherche activement d'autres organisateurs pour de future fête cantonale des jeunes musiciens. L'AFJM ainsi que l'EJHS ont pu constater que l'organisation de la fête cantonale des jeunes une année avant la fête cantonale des « adultes » était idéale. C'est pourquoi l'AFJM va faire de nombreuses recherches pour trouver un organisateur pour 2029. Naturellement, si vous désirez organiser une fête cantonale en 2026, 2027 ou 2028, l'AFJM est toujours ouverte à la discussion.

Proposition de modification du règlement : L'EJHS propose des modifications du règlement de fête à la suite de leur expérience. Par cette démarche, l'EJHS propose de mettre à jour quelques points du règlement vieillissant pour encourager d'autres sociétés à se lancer dans l'aventure. Les sections ont reçu un mail avec les principaux changements.

Les articles sont passés en revue et votés séparément.

Article 1 et 2 : Dans les périodicités au niveau de l'article 1. L'EJHS propose une organisation tous les cinq ans au lieu des trois ans du règlement.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Article 15 alinéa 2 : l'horaire de passage sera communiqué aux sociétés participantes non plus 1 mois avant mais 3 mois avant. Cela permettra aussi aux sociétés de pouvoir s'organiser pour les transports.

La proposition de modification est acceptée. 1 abstention.

Article 22b : concerne les frais en particulier du banquet officiel et par la même occasion la liste des invités.

L'EJHS propose, sur la base de leur invitation pour la dernière fête, de rajouter :

- l'éventuel(-le) parrain ou marraine de la Fête
- le (la) conseiller(-ère) d'état en charge de la formation et de la culture
- le (la) préfet(-ète) du district dans lequel la Fête est organisée
- 1 représentant du conseil communal de la commune où la Fête est organisée
- les présidents(-es) du Grand Conseil
- les présidents(-es) des sociétés mères ou filles de la société organisatrice
- Et par la même occasion de supprimer la ligne avec les 2 représentants du comité de l'Association des Jeunes Chanteurs Fribourgeois

La proposition de modification est acceptée. 2 abstentions.

Article 23

L'EJHS propose de supprimer la part au bénéfice de l'AFJM de 3%.

L'AFJM rejoint leur proposition.

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Article 24

La proposition de modification est acceptée à l'unanimité.

Article 25 alinéa 4

L'EJHS propose de supprimer les phrases « Pour cette carte, la section organisatrice ne devra pas chercher à réaliser un bénéfice sur les sections participantes. Elle veillera à calculer le prix le plus bas possible. »

Comme mentionné au début, l'AFJM n'approuve pas cette modification et propose le statu quo.

Arguments de l'EJHS : cela représente une entrée d'argent assurée pour l'organisateur. C'est facilement mis au budget à l'avance. Il y a très peu d'accompagnants. La prochaine société qui organisera une fête pourrait faire un peu plus de de bénéfice sur cette carte de fête.

La modification est refusée. 15 pour /90 avis contraire / 32 : abstentions. On reste sur le statu quo.

Article 31.

1 Ce règlement de Fête a été approuvé par l'assemblée des délégués du 09 novembre 2024 à Rossens.

2 Il entre en vigueur le 1er décembre 2024 et abroge celui du 1er décembre 2014.

La modification est acceptée à l'unanimité.

M le président rappelle au futur organisateur qu'avant une fête il est toujours possible de revoir le règlement.
M le Président remercie Nicolas Horner de l'EJHS et à son comité pour ces propositions de modifications.

12. Rencontres musicales

Les 10èmes rencontres musicales devaient se dérouler en juin 2020 à Bulle. Malheureusement, la pandémie de Covid en a décidé autrement.

Quant aux dernières qui ont vraiment eu lieu, c'était à Vuadens, en 2015.

2024 étant pris par une fête cantonale, il serait idéal de trouver une société pour 2025 ou 2026.

M. le Président compte sur les sections pour répondre au sondage.

L'organisation de rencontres musicales dans votre région est clairement une réponse et une vitrine de promotion pour promouvoir la musique auprès des jeunes. Au niveau de l'infrastructure, le besoin est moindre qu'une fête cantonale.

Arrêtons d'imaginer des fêtes trop grandes et de vouloir révolutionner celle-ci et revenons vers la simplicité.

Pour rappel, vous trouvez également toutes les infos utiles à l'organisation d'une telle fête ainsi que le règlement de fête sur notre site internet.

En principe les rencontres se font sur un seul jour et peuvent très bien être organisées en même temps qu'une inauguration de bannière ou d'uniforme ou même un anniversaire de société, comme Bulle l'avait prévu.

Très souvent, il faut chercher des idées pour attirer du monde le samedi en journée. Les rencontres musicales sont idéales dans ce cas.

13. Camps musicaux du Nouvel An et de Pâques 2025

Après une nouvelle annulation en 2023, le camp du nouvel An et cette année sauvé. La limite d'âge a été relevée à 25 ans. Nous avons donc tenté cela cette année et près de 35 jeunes ont répondu présent.

En complétant les rangs avec quelques membres du comité et 2-3 renforts externes, nous pourrions organiser cette 14^{ème} édition avec 45 participants en fin d'année comme prévu. Emilie Chabrol, une dynamique directrice suisse sera notre invitée.

Le concert final organisé par Grue'Zik 2025, la prochaine fête cantonale fribourgeoise aura lieu lundi 30 décembre 2024 à la salle du CO de Bulle.

L'AFJM a décidé d'augmenter la finance d'inscription à parti du camp du Nouvel An 2025 à CHF 200.- pour les musiciens membres d'une société de l'AFJM, soit CHF 50.- par jour.

Le 46^{ème} camp musical de Pâques se déroulera du mardi 22 au vendredi 25 avril 2025. Les tests auront lieu en février 2025. Le concert final du **camp de Pâques** aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 20h00 dans un

endroit encore à définir. Si une société est intéressée à organiser ce concert final, elle peut s'annoncer auprès du Président à la fin de cette assemblée.

Le nom de l'invité sera dévoilé comme chaque année à la mi-février, une fois les tests pour le camp terminés. M. le Président rappelle la participation financière de l'AFJM pour les concert des camps.

14. Autres activités AFJM

14a. Groupe de travail « Workshop »

En avril 2024, nous avons pu organiser, en étroite collaboration avec la SCMF et le conservatoire de fribourg, notre dernier workshop intitulé « Musique de marche : Théorie et pratique pour une bonne préparation des concours de marche ». Celui-ci était modéré par Aldo Werlen, un expert dans ce domaine. Un succès avec près de 30 participants.

Pour information, ces workshops sont reconnus comme formation continue pour les moniteurs Jeunesse et musique. Ils sont maintenant financés à autour de 80% des frais par J+M.

Suite au sondage pour connaître vos besoins et envies en formation continue a été retenu le thème la gestion du stress avant une prestation : ce workshop se déroulera en deux dates, le samedi 15 mars 2025 pour les musiciennes et les musiciens et une deuxième date le samedi 29 mars pour les directrices et les directeurs.

M. le Président rappelle que la participation aux workshops est gratuite pour les membres de l'AFJM ou de la SCMF

14b. application Konzertmeister

L'AFJM fait la promotion de l'application « Konzertmeister ». M. le Président indique l'utiliser en tant que directeur et en est très satisfait. L'AFJM l'utilise également à l'interne.

L'AFJM a cette année aidé au développement pour que l'application soit entièrement en français, y compris la console d'administration.

M. le Président présente les différentes fonctionnalités de l'application.

15. Démissions et élections de membres du Comité et constitution de la Commission de musique

Tout le comité a changé il y a 1 an. Deux membres avaient prévu de partir cette année mais ont finalement décidé de prolonger l'aventure. Ainsi, aucun membre n'a donné sa démission. 2024 étant une année statutaire, les mandats de tous les membres du Comité cantonal doivent être renouvelés.

Le Président est réélu par acclamation.

Les autres membres du comité sont réélus par acclamation.

La situation du Comité est la suivante : Fabien Gavillet, Président du Comité, Dominique Haldemann, Vice-présidente du Comité, Yahsmina Coutaz, Secrétaire, Emilie Cassard, Caissière, Julien Remy, Membre (communication), Paolo Pallastrelli, Membre (informatique, site internet).

Au niveau de la Commission de Musique, Charlotte Buisson-Rieux a fait part de sa démission pour des raisons professionnelles. Selon les statuts, la commission de musique doit être composée de minimum 5 membres. Après consultation avec le président de la commission de musique, Christophe, il a été décidé de ne pas pourvoir ce poste pour l'instant.

La situation de la Commission de Musique est la suivante : Christophe Broillet, Président de la Commission de Musique, Kerstin Schnyder, Vice-président de la Commission de Musique, Nicolas Equey, Secrétaire, Nathan Goumaz, Membre, Thibault Roubaty, Membre.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de limite supérieure quant aux nombres de membre de la CM et invite les intéressés à contacter l'AFJM.

16. Nomination de membres d'honneur

Le Comité propose de nommer Charlotte Buisson-Rieux comme membres d'honneur de l'AFJM.

17. Propositions des membres

Le Comité n'a reçu aucune proposition écrite des membres.

18. Divers

L'AFJM dispose d'une liste récapitulative de différentes charges et participation financières pour les sociétés membres. Toutes les charges financières pour les sociétés ainsi que les soutiens de l'AFJM à l'organisation d'une assemblée, d'une fête cantonale, des rencontres ou encore des camps de l'AFJM y sont répertoriés. Cette liste est disponible sur notre site internet.

M. le Président rappelle aux sociétés de remplir le formulaire online concernant les informations sur la société.

Avant de clore l'Assemblée, M. le président effectue un dernier sondage pour connaître l'avis des délégués quant à la tenue de l'Assemblée.

M. le vice-président Dominique Aldemann remercie Fabien et Christophe pour leur engagement et leur travail.

M. le Président lève l'Assemblée à 15h28.

Marly, le 11 novembre 2023

La secrétaire
Yahsmina Coutaz